

2023-09-29
2023-2634

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés, RVD2023-06. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Safer's END ALL
L'Insecticide pour Plantes D'Intérieur
Prêt À L'Emploi
Solution

Pour usage sur les plantes ornementales d'intérieur pour contrôler tous les stades des pucerons, aleurodes, cochenilles, tétranyques et cochenilles farineuses.

NE PAS appliquer sur des plantes d'intérieur destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fines herbes).

Œufs Nymphes Adultes

PRINCIPES ACTIFS:

Sels de potassium d'acides gras 1,0%
Pyréthrines 0,01%

N° D'ENR. 29882 LOI P.A.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DOMESTIQUE

CONTENU NET 500 mL

Woodstream Canada Corporation, Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton, ON L6S 6G2
Tel: (800) 800-1819

Safer's End All L'insecticide pour Plantes D'Intérieur est un produit à action rapide et à dégradation rapide pour le contrôle de tous les stades des insectes indiqués sur les plantes ornementales d'intérieur.

MODE D'EMPLOI : BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Tenir le contenant droit en pulvérisant. Les insectes doivent être atteints pour être détruits.

POUR USAGE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR

Pour contrôler pucerons, aleurodes, cochenilles, tétranyques et cochenilles farineuses : **NE PAS** appliquer sur des plantes d'intérieur destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fines herbes). **NE PAS** appliquer sur les plantes en serre. Dès la première apparition des insectes, pulvériser pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles jusqu'à ce qu'elles soient humides. **NE PAS** mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement ou d'égouttement. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. **NE PAS** dépasser 59.5 mL par m². Le traitement peut être répété après 10 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Le produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un brumisateur/nébulisateur, qu'il soit portatif ou fixe. **NE PAS** appliquer ce produit comme pulvérisation d'ambiance. **NE PAS** appliquer pendant la floraison ou lorsque la température excède 28°C. **NE PAS** pulvériser sur les plantes directement exposées au soleil. **NE PAS** utiliser sur les pois de senteur, les capucines, les fougères fines ou les impatientes. Les schizanthus peuvent être sensibles à la pulvérisation de ce produit sur leurs feuilles. En cas de doute quant à la sensibilité d'une espèce, faire un test sur une petite surface avant de traiter toute la plante.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE : NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : NE PAS réutiliser le contenant vide. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.